Le Conseil Municipal

vous présente ses

meilleurs vœux

pour l'année 2022





I.P.N.S.

Décembre 2021

N° 50

GRATTEPANCHE



L'édito du maire

Chères administrées, chers administrés,

Jour après jour, la vie « d'avant la pandémie » doit reprendre. Chacun d'entre nous espère que nous sortirons de cette crise, mais il faudra vivre désormais avec ce risque sanitaire supplémentaire.

Une année particulière où de mauvaises nouvelles sont venues modifier le bon fonctionnement du conseil, mais aussi de bonnes nouvelles :

- Le syndicat de voirie du sud amiénois doit maintenant réaliser les travaux en enrobé dans de notre commune,
- Une nouvelle classe du regroupement scolaire a vu le jour,
- La prise en charge par Amiens Métropole de l'élagage sur les voiries métropolitaines,
- La régularisation des redressements suite à des mises en demeure des exercices antérieurs reçues par la trésorerie.

Depuis le refus du parc éolien, de nouveaux objectifs sont prévus : avec l'aide d'un promoteur et la signature d'une convention, la réalisation gratuite des réseaux ainsi que la voirie sur le chemin du stade et la construction des habitations afin de clore la carte communale et de relancer un nouveau plan d'urbanisme.

Suite au dépôt de plainte d'un riverain rue de l'église (déjà nommé dans le bulletin municipal n°47 de décembre 2018) concernant notre salle des fêtes, le conseil municipal a demandé une étude de faisabilité auprès du CAUE. Nous devons maintenant nous rapprocher d'un cabinet d'ingénierie en acoustique ceci, afin d'établir un calendrier de travaux.

Un plan d'alignement va être réalisé sur la rue d'Oresmaux afin d'améliorer les relations de voisinage.

Oui nous avons encore de nombreuses choses à réaliser pour notre commune, mais nous préférons attendre que nos finances soient devenues transparentes pour nous engager dans un plan d'investissement.

Je tiens à remercier, par leur participation, tous les bénévoles qui ont animé, fleuri, sans compter leur temps pour rendre notre commune plus attrayante.

Espérant répondre à vos attentes, je me tiens à votre entière disposition pour prendre en compte vos idées.

L'ensemble du conseil municipal et moi-même vous souhaitons tous nos vœux de bonheur, de réussite et de santé. Surtout prenez soin devous.



Bruno BARDET

La vie de la commune

Naissances

Augustin CHEMIN 22/01/2021Calixte DELATTRE GENESTE 25/02/2021

Octave MACQ 02/06/2021

Pacs

HENOCQ Claire et MASSET Vincent
 ROBERT Laetitia et SIEGLER Camille
 15/12/2021

Décès

- MARTINVAL Philippe 03/02/2021

- DEMAIE Gisèle née DELANCHY 28/04/2021

Secrétariat de Mairie

Permanences:

Le mercredi de 14H30 à 18H30 le jeudi de 8h30 à 11h30

Tél. 03.22.42.08.18

Messagerie : <u>grattepanche.mairie@gmail.fr</u>
Site Internet : http://www.grattepanche-mairie.fr



La salle des fêtes sert de cantine scolaire le midi depuis la rentrée et jusqu'à nouvel ordre.

Reprise des locations pour les habitants de GRATTEPANCHE sous réserve de remise en place pour la cantine et désinfection pour le dimanche soir.

Lors de l'événement (COVID oblige) port du masque, gel hydro-alcoolique,

respect des distances restent obligatoires et n'oublions pas les règles sonores.

Je vous souhaite une bonne année 2022.

Le responsable de la salle des fêtes.

F.LOFFREDO



Après une période de vacances estivale, nous avons abordé cette rentrée avec quelques changements.

En effet, après avoir passé 3 années à la gestion administrative de notre commune, Caroline DUBOILE a décidé de vivre une nouvelle expérience hors de notre région. Nous avons donc le plaisir d'accueillir et de vous présenter, Sandrine TABARY.

Sandrine travaille pour différentes mairie, Saint-Sauflieu, Mory-Montcrux (dans l'Oise), et intervient maintenant à raison de 12h00 par semaine pour notre commune. Elle possède une solide expérience de 5 années et une sérieuse connaissance du poste de secrétaire de mairie.

Vous pourrez la rencontrer en mairie tous les mercredis après-midis ainsi que tous les jeudis matins.

Nous espérons qu'elle pourra répondre aux attentes de chacun des habitants de la commune et que vous lui réserverez un bon accueil.

Budget primitif

| | DEPENSES | RECETTES |
|----------------|------------|------------|
| FONCTIONNEMENT | 200 980.94 | 200 980.94 |
| INVESTISSEMENT | 121 291.31 | 121 291.31 |
| TOTAL | 322 272.25 | 322 272.25 |

Compte administratif

| Libellés | Réalisé N | Reste à réaliser | Totaux | |
|----------------|-------------|------------------|------------|--|
| FONCTIONNEMENT | | | | |
| Dépenses | 127 856.53 | | 127 856.53 | |
| Recettes | 151 368.99 | | 201 451.78 | |
| Résultat | 23 512.46 | | 73 595.25 | |
| INVESTISSEMENT | | | | |
| Dépenses | 22 724.36 | | 25 514.82 | |
| Recettes | 5 683.51 | | 5 683.51 | |
| Résultat | - 17 040.85 | | -19 831.31 | |
| RESULTAT TOTAL | 6 471.61 | - | 53 763.94 | |



Affectation des résultats

| AFFECTATION DU RESULTAT ANNEE N = 2020 | Résultat N-1 | Vir. en inv. N | Résultat N | Résultats bruts cumulés | R. à R. | Résultats nets |
|--|--------------|----------------|------------|----------------------------|---------|----------------|
| FONCTIONNEMENT | 52 873.25 | -2 790.46 | 23 667.19 | 73 395.25 | | 73 750.58 |
| INVESTISSEMENT | -2 790.46 | | -17 040.85 | -19 831.31 | | -19 831.31 |
| TOTAL | 50 082.79 | -2 790.46 | 6 626.94 | 53 919.27 | | 53 919.27 |

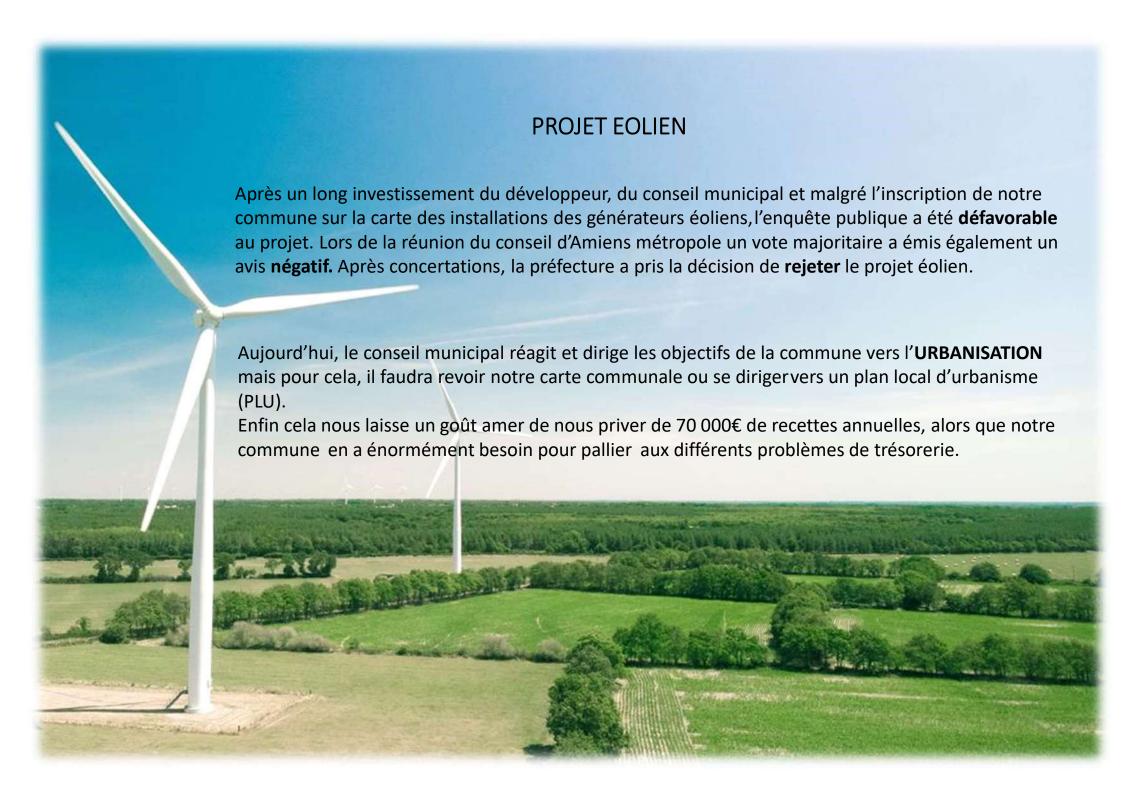
Amiens Métropole

Pacte financier et fiscal 2022-2026

Amiens Métropole a décide d'augmenter son taux de taxe foncière sur les propriétés bâties, il en résulte une augmentation de +8 milions d'eurosde façon à permettre le financement des investissements programmés au conseil du 4 novembre 2021.

Dans un même temps Amiens Métropole vote la dotation de solidarité communautaire (DSC) suite à l'adoption du pacte financier et fiscal 2022-2026.

La DSC prévue constitue une ressource nouvelle pour la commune pour une somme de 5 496 € que le conseil municipal décide de garder dansson budget.



Les commémorations

Le 8 mai a été cette année célébré à huis clos. Seuls le Maire et ses 2 adjoints étaient présents afin de rendre hommage à nos anciens qui ont laissé leurs vies pour notre liberté.





Le 14 Juillet, jour de la fête Nationale, a été célébré avec la population, ce qui a permis aux habitants de se rassembler autour d'un verre de l'amitié.

Cérémonie commémorative du 11 Novembre .

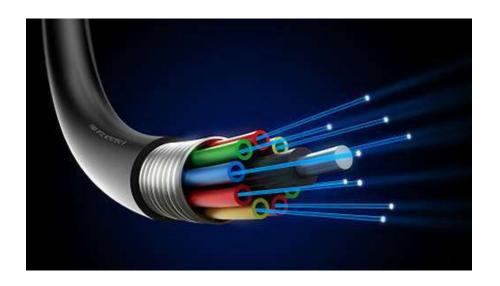
Merci à tous les participants de l'hommage rendu de part votre présence



Un village connecté

Soucieux de pouvoir communiquer auprès des habitants, la commune par le biais de Floriane, utilise depuis peu, une application « ma commune connectée » permettant de diffuser une information au plus vite. Celle-ci est d'une utilisation simplifiée et accessible de tous.

Floriane se propose de venir en aide à toutes personnes pour installer cette application si le matériel (tablette ou téléphone) est approprié.





Une commune qui surfe a grande vitesse

Depuis le mois de juillet, les habitants de notre commune ont la possibilité de se raccorder à la fibre. Il se peut toutefois que certain foyer aient un soucis d'éligibilité. Si cela est cas, veuillez vous rapprocher de la mairie qui vous accompagnera pour résoudre cette problématique.

A l'Ecole de Grattepanche

<u>Les effectifs du RPI pour l'année scolaire 2021-2022 sont les suivants</u>:

Hébécourt → 20 PS

11 MS/11 GS soit 22 élèves

Rumigny \rightarrow 15 CP/9 CE1 soit 24 élèves

4 CE1/11 CE2/4 CM1 soit 19 élèves

Grattepanche → 4 CM1/20 CM2 soit 24 élèves

Le RPI a bénéficié d'une ouverture de classe à la rentrée, ce qui a permis d'avoir des effectifs moins importants dans chaque classe.





Nouvelle organisation sur l'école de Grattepanche :

Depuis la reprise de septembre, Monsieur Martin remplace Madame Bloc à l'école de Grattepanche.

Au vu des conditions sanitaires et afin de limiter au maximum le brassage entre enfants, une cantine a été ouverte dans la salle des fêtes du village!

Les projets:

- Dès le mois d'octobre, les élèves de l'école ont bénéficié d'une intervention de la Croix rouge.

Ils ont ainsi pu être sensibilisés aux gestes de premier secours.

- Les élèves ont participé cette année encore à l'Opération ELA (Association Européenne pour les leucodystrophies) avec un nouveau thème « Mets tes baskets et bas la maladie 2021-2022 : Objectif lune ». Elle est parrainée par l'astronaute Jean-François Clervoy. Son principe est simple : aller décrocher la lune pour les enfants malades.

Les élèves ont effectué une dictée à partir d'un texte dédié au combat contre la maladie, permettant ainsi de nombreux échanges autour de la solidarité, le respect, le handicap.

Ils ont ensuite réalisé une course d'endurance.

La participation des enfants et des familles s'est révélée très importante et ainsi 494,00 euros ont pu être récoltés pour l'association.

Un grand merci aux élèves investis et à tous ceux qui ont participé!



- La classe est inscrite au défi Ecosystem : c'est un projet pédagogique de sensibilisation des élèves à l'impact environnemental des appareils électriques et des ampoules qui les entourent.



« Hommage à madame BLIN, institutrice »

Institutrice de 1960 à 1971, madame BLIN Christiane a marqué de son empreinte l'enseignement en classe unique en notre école communale.

Ses anciens élèves se souviennent surtout d'une enseignante sévère mais aussi de sa pédagogie sans faille et d'activités périscolaires à multiples facettes. A l'époque du certificat d'études, des encriers, du tableau et ses craies, du repos le jeudi et dans un mélange de punitions et de récréations, rien n'était mis de côté.

Madame BLIN ponctuait son enseignement par l'institution civique chaque matin avec la morale, par des études le soir après les cours pour résoudre les difficultés rencontrées dans la journée ou pour une remise à niveau, et par une organisation très pointue des fêtes de l'école et de noël composées richement de scènes théâtrales, chants et danses. Elle recevait les parents pour l'orientation des enfants et a tenu un rôle social important au sein de notre communauté.

Mme BLIN QUITTE GRATTEPANCHE où elle enseignait depuis onze ans





En plus de sa vocation, elle était très impliquée dans la vie associative de notre village. Elle participait aux cérémonies commémoratives avec son groupe d'élèves qui chantait la Marseillaise. Elle organisait voyages et excursions qui ont enchanté grand nombre de Grattepanchoises et Grattepanchois. Elle fut durant cette décennie secrétaire de mairie auprès de Monsieur René BUQUET, maire de Grattepanche à cette époque. Les anciens élèves dont certains sont venus de loin lui ont rendu un poignant hommage lors de son départ en retraite à Salouël en 1996.

Madame BLIN s'est éteinte le 30 janvier 2021 des suites d'une longue maladie, à l'âge de 80 ans.

Grattepanche, il y a ... 10 ans



Une rencontre particulière

Cette année nous avons eu l'heureuse visite de deux sympathiques familles résidant pour l'une au Maroc et la seconde en Pays de Loire. Elles ont toutes 2 un point commun, celui de posséder le même patronyme, qui est le nom de notre village, GRATTEPANCHE. C'est avec grand plaisir que Bruno BARDET notre maire leurs a présenté les différentes caractéristiques du village et de ses environs ainsi que la visite de l'église.

Le maire ainsi que le conseil municipal leurs souhaitent une belle année 2022!





LES RANDONNEURS DE DURY

En balade à Grattepanche



Les chemins de randonnées sont encore fréquentés par les clubs de marche, malgré tout notre commune reste toujours en attente de savoir si le conseil départemental souhaite prendre encore en charge le marquage des parcours.

Grattepanche gym



Monsieur Julien CALVEZ sera nouvel habitant de Grattepanche pour l'année 2022 et vous propose d'animer un club de gym à la salle des fêtes du village.

Coach sportif à Accrosport (Amiens Sud) et souhaite vous donnez un peu de son temps à hauteur d'une fois par semaine, le jeudi.

Une séance de découverte vous sera offerte afin de découvrir cette activité et valider votre choix.

Floriane reste à votre disposition pour plus de renseignements :

floriane.mairiegrattepanche@gmail.com



Food Truck



Nous avons la chance de pouvoir accueillir les vendredis 2 chefs, Raphaël (photo du haut) et Aurélien (à droite) qui nous l'espérons viennent agrémenter vos soirées du vendredi par des pizzas ou burgers. Nous les remercions de leur présence et espérons qu'ils trouvent à Grattepanche un village d'accueil et rentable pour l'exercice de leur profession.



Le Service RESAGO

Ce qu'il vous faut retenir!

ALLOAMETIS
09 70 82 07 22
Appel non surtaxé





R62

ESTRÉES-SUR-NOYE, **GRATTEPANCHE**, SAINT-SAUFLIEU, RUMIGNY, HÉBÉCOURT (du lundi au samedi)

Comment réserver ma course ?

- 1. Connectez-vous ou créez votre compte depuis www.ametis.fr
- 2. Indiquez vos arrêts de départ et d'arrivée, vos dates et horaires
- 3. Nous vous proposons des trajets, à vous de choisir!
- 4. Nous vous confirmons votre réservation
- 5. Votre RESAGO passe vous prendre à votre arrêt

1 Voyage 1,40€

Attention majoration de 0,20€ si votre ticket est acheté auprès de votre conducteur

Une équipe du père noël en pleine distribution



Cheffe lutin



Grand lutin et Renne Céline

Super lutin en action



















COMMISSION TRAVAUX

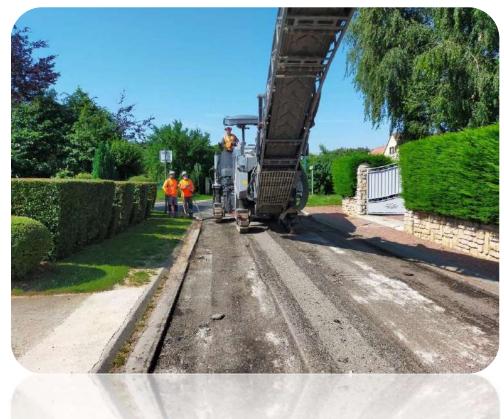
Syndicat de Voirie Sud Amienois

Le syndicat de voirie du sud amiénois nous a proposé pour la réalisation des travaux de voiries soit :

- Une réfection en ECF (enrobé coulé à froid), ou
- Un enrobé, mais le coût est largement supérieur,

Le choix pour la seconde partie de la rue de Saint Sauflieu c'est fait sur un enrobé dans la continuité avec la première tranche.





Le planning donné, par l'entreprise pour le démarrage des travaux, et communiqué auprès de la population a connu quelques aménagements. En effet, celui-ci a commencé avant la date prévue et en période de vacances ce qui a rendu la communication difficile avec le responsable du chantier.





Inondations

Le 4 juin 2021, les habitants de la rue de Saint Sauflieu ont découvert qu'une partie de la rue était de nouveau inondée alors que la voirie est neuve et que 5 puits d'infiltrations avaient été installés pour absorber les eaux de ruissellement. Nous avons pris contact aussitôt avec les services d'Amiens métropole qui ont pris le dossier en étude :

- Les intempéries de ces derniers temps étaient de fortes intensités, les volumes d'eaux sont considérables etnous ne disposons que des puits d'infiltrations et non pas de tout à l'égout,
- Ensuite il est demandé aux riverains lors d'inondations de leur sous-sol de ne pas rejeter avec l'aide pompe l'eau dans le caniveau mais sur leur parcelle de terrain afin de ne pas colmater les puits.





Je vous remercie de votre compréhension. Nous sommes en attente d'une réponse définitive d'Amiens métropole et nous ne manquerons pas de vous en faire part.

2 février 2021, tous dans le noir

Cela a commencé la veille mais le courant est revenu dans la soirée. Tôt le lendemain nous subissions une nouvelle coupure et la population a commencé à s'inquiéter... la température diminuait dans les maisons, les congélateurs à l'inverse commençaient à remonter. A force de persévérance, les services d'Enedis ont trouvé la panne « un défaut d'isolement sur un poteau » sur le territoire d'Estrées sur Noye.





Contribution communale 2022

Conformément à l'arrêté préfectoral du 29 octobre 2020, la contribution financière des communes aux dépenses d'administration générale du syndicat de voirie du sud amiénois est déterminée en fonction du nombre d'habitants tel qu'il résulte du dernier recensement. La contribution communale est déterminée à raison de 50% de la population et 50% en fonction de la longueur de voirie communale diminuée du linéaire de voirie transféré à Amiens Métropole.

Monsieur le président expose à l'assemblée que les ressources propres du syndicat ne lui permettront pas d'assurer l'équilibre dubudget de l'année 2022.

Il y a lieu en conséquence, de déterminer la contribution des communes associées, conformément aux dispositions de l'article L5212-19 du code général des collectivités territoriales.

Le montant des contributions à repartir entre les communes adhérentes s'élève à la somme de 303 905.72 €

Le montant net de la contribution de chaque commune est inscrit au tableau ci-dessous

| COMMUNES | CONTRIBUTIONS |
|-------------------|---------------|
| | |
| DURY | 43 322.37€ |
| ESTREES/NOYE | 15 457.47€ |
| GRATTEPANCHE | 22 267.38€ |
| HEBECOURT | 21 185.56€ |
| REMIENCOURT | 17 520.92€ |
| SAINS EN AMIENOIS | 40 404.92€ |
| ST FUSCIEN | 49 393.01€ |
| ST SAUFLIEU | 36 405.71€ |
| THEZY GLIMONT | 22 488.59€ |
| VERS SUR SELLE | 35 495.79€ |
| TOTAL | 303 905.72€ |

INCIVILITES

Les déchets sauvages dans nos chemins et au pied de nos containers sont un coût supplémentaire pour notre commune et ne donne pas une belle image. Nous avons sollicité un exploitant agricole pour nous aider à ramasser plusieurs dépôts. Mr VAN GOETHEM Jean-charles est intervenu à titre bénévole et nous le remercions vivement. Cependant, l'incivilité de certaines personnes nous oblige à demander à la commission finances de prévoir un budget afin de financer le ramassage et l'enlèvements des déchets.



Abandonner des déchets

Il est interdit d'effectuer, d'abandonner, de déposer ou de jeter des détritus, sur tout ou partie de la voie publique, bancs, trottoirs, y compris à cotés des conteneurs.

<u>Une plainte à la gendarmerie sera systématiquement</u>

<u>déposée par la mairie pour tous dépôts sauvages constatés</u>

Amende: 135€

Passé un délai 45 jours, elle passe à **375€**

Les bruits inutiles, sont aussi nuisibles

Tout type de bruit (domestique, lié à une activité professionnelle, culturelle, sportive, de loisirs...) ne doit porter atteinte à la tranquillité du voisinage, de jour comme de nuit.

Un aboiement continu, une mobylette qui pétarade, les hurlements répétés d'un enfant... sont autant de nuisances sonores à proscrire systématiquement.

Bruits de chantier- Ils sont autorisés :
 Entre 7h et 20h du lundi au samedi (sauf jours fériés)- Exception faite aux interventions d'utilité publique urgente.

• Appareils bruyants, outils de bricolage (perceuse, raboteuse, scie) ou de jardinage (tondeuse à gazon,

motoculteur...)

Ils sont autorisés:

De 8h30 à 12h et 14h30 à 19h30 du lundi au vendredi

De 9h à 12 et 15h à 19h le samedi

De 10h à 12h les dimanches, jours fériés



Tapage nocturne

Entre 22 heures et 7 heures du matin : les bruits ou tapages injurieux ou nocturnes troublant la tranquillité d'autrui sont punis de l'amende prévue pour les contraventions de 3^e classe.

Code pénal : R 623-2

Au jardin aussi il y a des règles

Jardiner sans brûler

Il est interdit de brûler tout déchet à l'air libre ou à l'aide d'incinérateurs individuels.

Les déchets végétaux de jardinage sont considérés comme des déchets ménagers. Ils peuvent donc être déposés gratuitement par les particuliers à la déchetterie.

En cas d'infraction, vous risquez une amende de 4e classe de 750€.

Règlement sanitaire départemental de Saône et Loire : article 84

Planter sans dépasser

La plantation d'une haie de séparation entre deux propriétés doit respecter les consignes suivantes :

• Une distance minimale de 0,50 m de la ligne séparatrice pour les arbustes ne dépassant pas 2 mètres. Une distance minimale de 2 m de la ligne séparatrice pour les arbustes destinés à dépasser 2 mètres.

La distance se mesure à partir du milieu du tronc ; la hauteur se mesure à partir du sol.

En présence d'un mur :

- Mur mitoyen, la distance est mesurée à partir du milieu du mur.
- Mur appartenant au voisin, distance à partir de la face du mur qui donne chez vous.
- Mur vous appartenant, distance à partir de la face du mur orienté vers le voisin.

Toutes plantations ne respectant pas ces distances, peuvent être soumises à une demande d'élagage ou d'arrachage de la part de votre voisin. Celui-ci n'a pas le droit de couper lui-même les branches qui dépassent. Mais, il a le droit absolu d'exiger qu'elles soient coupées au niveau de la limite séparatrice.

Plantations le long de voies publiques

L'entretien est à la charge du propriétaire riverain, dont la responsabilité est engagée en cas d'accident.

Désherbage

Il doit être réalisé par arrachage ou binage. Le recours à des produits phytosanitaires est strictement interdit à moins de 5 m des cours d'eau et plan d'eau, dans les fossés, avaloirs, bouches d'égout, caniveaux...



FORMULAIRE DE SUBVENTION POUR LE COMPOSTAGE INDIVIDUEL

1/ MODALITES

La communauté d'Agglomération Amiens Métropole vous propose d'obtenir une subvention jusqu'à 30 euros pour l'achat d'un composteur ou d'un lombricomposteur.

Pour cela vous devez :

- Habiter sur le territoire d'Amiens Métropole.
- * Remplir ce formulaire et le renvoyer à Amiens Métropole (tout formulaire incomplet ou inexact entrainerait le refus de la subvention)
- Fournir un justificatif de domicile de moins de 3 mois.
- Envoyer l'original de la facture du composteur ou du lombricomposteur (la réclamer au vendeur, le ticket de caisse n'est pas valable)

Joindre un relevé d'identité bancaire ou postal (RIB ou RIP).

L'attribution de la subvention est unique par foyer.

Dans le cas où le montant de la facture serait inférieur à celui de la subvention, le demandeur sera remboursé uniquement à la hauteur de la dépense engagée.

La communauté d'Agglomération Amiens Métropole se réserve le droit d'interrompre à tout moment cette opération de subventionnement.

Le remboursement se fera par virement dans les 2 mois suivant réception de votre demande.

| 2/ COORDONNEES DU DEMANDEUR | OU DEMANDEUR | | |
|--|-----------------------|---------------------|--------|
| Nom : Adresse : | | Prenom: | |
| Code Postal : | Commune: | | |
| Nombre de personnes composant la famille : | omposant la famille : | | |
| Date de Naissance : | | Date de Naissance : | |
| 3/ COMPOSTEUR | | | |
| Type: | | | 200 40 |
| Marque: | | | |
| Prix: | | | |
| | | | |

4/ EMPLACEMENT DU COMPOSTEUR

| | stal: Co |
|---|----------|
| Ì | mmune: |
| | |
| | |

5/ CONTRAT D'ENGAGEMENT

Je m'engage à utiliser cet appareil à l'adresse mentionnée ci-dessus conformément aux recommandations préconisées par la Communauté d'Agglomération d'Amiens Métropole et contenues dans le paragraphe 1.

(Mention « Lu et approuvé » et signature)

Le.

Veuillez nous retourner le formulaire à l'adresse suivante :

Contact formulaire composteur

Communauté d'Agglomération Amiens Métropole

Direction de l'Environnement service Déchets ménagers

1 port d'Aval

80000 Amiens

Ou par mail formulairecomposteur@amiens-metropole.com



Les espaces verts

Intervention des services d'Amiens Métropole

Les travaux d'élagages sur la voie métropolitaine devant la mare ont été réalisés et nous pouvons voir les 2 saules têtards avec leur nouvelle coupe





Les tilleuls rue d'Estrée sur noye ont Également été taillés.



Ces travaux sont réalisés grâce à la convention de mutualisation afin de profiter des appels d'offres d'Amiens métropolepour un coût de 660 € TTC.

Fleurissement communal 2021

Les bénévoles n'ont rien lâché malgré la crise du COVID, et plus que jamais trois dames se sont mobilisées pour fleurir l'école, la mairie et l'église de notre village ainsi que le bac à fleurs face à la mare. C'est dans la bonnehumeur que ces dames ont apporté de la couleur et de la gaieté sur la place pendant une matinée.







L'ASPEG

ASSOCIATION DE SAUVEGARDE DU PATRIMOINE E L'ENVIRONNEMENT GRATTEPANCHOIS



En cette période difficile de préservation de tous par une obligation morale de limiter nos déplacements, il est grand temps de profiter des abords de notre village pour se promener en famille sur les beaux sites qui nous entourent.

A commencer par LES LARRIS DE LA « MONTAGNES DES GRES » qui se situent sur le versant au Nord-Ouest de la vallée sèche « Saint-Cyr ».





Entretenu par le Conservatoire d'Espaces Naturel de Picardie depuis 12/1998 et en totale concertation avec nos élus, de nombreux travaux d'entretien, de débroussaillage et de retour au pâturage ont été menés tant par les jeunes participants des chantiers de nature, que par les brebis de nos concitoyens amis de la nature, que par les membres de la Société de chasse de GRATTEPANCHE sensibles à la préservation de notre environnement et les bénévoles toujours plus nombreux.

Facile d'accès via l'aménagement des sentiers balisés, N'hésitez pas à faire découvrir ces lieux magiques à vos enfants : Faites leur apprécier le bonheur de découvrir les espèces protégées et intégrées dans le suivi scientifique du Conservatoire



Le pigamon nain



La brunelle laciniée



L'orchis militaire







L'endrosie diaphane





Le criquet de la Palène

A l'issue de cette période particulière, nul doute que les bonnes volontés de chacun seront indispensables pour continuer le travail de nos ANCIENS pour la préservation de ces sites pour les jeunes générations de Grattepanche.

Outre LES LARRIS DE LA « MONTAGNE DES GRES », le Conservatoire gère le site « LE FORT » constitué des muches de GRATTEPANCHE :

anciens souterrains et refuges et surtout CAVITES A CHAUVE-SOURIS

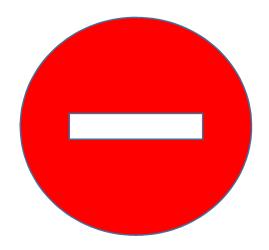
Un suivi des chauves-souris est réalisé tous les deux ans : en 2020, 33 individus ont été observés

Chauve-souris Grand murin









APRES CETTE PERIODE TRANSITOIRE, nous espérons avoir la collaboration de tous pour continuer la dynamique lancée par le

Conservatoire, la Mairie et l'ASPEG depuis de nombreuses années PRESERVONS NOTRE LIEU DE VIE

ATTENTION : Si de nombreux anciens jeunes du village ont de formidables souvenirs de leurs visites des souterrains, il est cependant en raison des éboulements très formellement interdit de tenter de pénétrer dans les muches.



QUIZZ DE L'ANNEE 2022

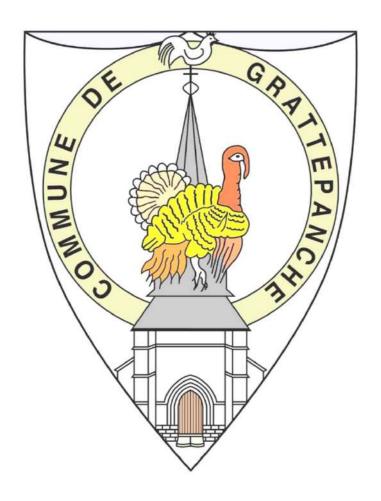
QUI POURRA NOUS INDIQUER A QUOI CORRESPOND CETTE IMAGE ?





PAS DE DIFFICULTE A TROUVER CE QU'EST L'OBJET EN PHOTO MAIS QUI POURRA NOUS DONNER DES RENSEIGNEMENTS SUR L'ORIGINE ET LE DETENTEUR DE CET OBJET ?

A VOS RECHERCHES ET TRANSMETTEZ NOUS VOS DECOUVERTES



BULLETIN D'INFORMATIONS MUNICIPALES

Rédigé par : L'ensemble du conseil municipal

Sous la responsabilité de BARDET Bruno, Maire de la Commune de GRATTEPANCHE.

2021n°50

I.P.N.S.